



ADERA
Association pour le Développement
des Energies Renouvelables et Alternatives

Le Moulin - 70120 Gourgeon
Téléphone : 03 84 92 12 86
E-mail : adera.infoenergie@wanadoo.fr

Règlement du
centre de ressources

- Seuls les adhérents peuvent utiliser le centre de ressources. L'emprunteur doit être à jour de sa cotisation à l'ADERA.
- L'emprunteur doit être l'utilisateur final (pas de personne intermédiaire). Il aura pris connaissance de ce règlement spécifique.
- 3 documents et matériels maximum peuvent être empruntés à la fois, pour une durée maximale d'1 mois.
- Pour les revues, les 2 derniers numéros ne peuvent être empruntés.
- Avant chaque emprunt, la personne devra remplir et signer « une fiche de prêt », indiquant ses coordonnées et le(s) ouvrage(s) et matériel(s) emprunté(s).
- Un chèque de caution de 50 € est demandé à chaque emprunt. Il ne sera pas encaissé sauf en cas de détérioration ou de non restitution (après 2 relances sans réponses) des documents et matériels empruntés.
Dans ce cas, nous nous réservons le droit de facturer la différence entre le coût réel des emprunts et la caution.
- La personne devra venir emprunter et rendre les ouvrages dans nos locaux à Gourgeon ou, à défaut, à Vesoul lors de nos permanences.
- Le centre de ressource est aussi d'accès libre, dans nos locaux à Gourgeon, pour les adhérents pour lecture, sur rendez-vous.

Le Président de l'ADERA,
Marc ALLEMAND.